

Assemblée générale du 13 avril 2022



Relevé de conclusions

Etaient présents : voir liste en annexe

Monsieur Pascal Boureau, Président du Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement, souhaite la bienvenue aux membres du syndicat présents pour cette assemblée générale. Il ouvre la séance reportée à ce jour le 7 mars 2022. Il remercie les participants de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- ☒ Rapport d'activités 2021 et perspectives 2022
- ☒ Demandes d'adhésion
- ☒ Bilan des marchés sans formalité préalable 2021
- ☒ Vote du compte administratif et du compte de gestion 2021
- ☒ Vote du budget primitif 2022
- ☒ Questions diverses

Rapport d'activités 2021

Monsieur Pascal Boureau présente le rapport d'activités de l'année 2021.

■ Rencontres-débats 2021 :

Durant l'année 2021, le Syndicat a organisé cinq rencontres-débats et une visite technique à destination des élus, de leurs services techniques et des associations membres, avec une participation de plus de 150 personnes, dont les thématiques sont les suivantes :

- le financement des zones humides, le 28 janvier 2021 avec 55 connexions au webinaire et 577 visites sur le site internet ;
- les perturbateurs endocriniens, le 2 mars 2021 avec 40 connexions au webinaire et 339 visites sur le site internet ;
- les enjeux de la rénovation énergétique des logements dans sa commune, le 15 avril 2021 avec 70 connexions au webinaire et 371 visites sur le site internet ;
- « Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers dans sa commune : de la sobriété foncière à la notion de zéro artificialisation nette des sols », le 18 mai 2021 avec 49 connexions au webinaire et 441 visites sur le site internet ;
- « Quelle gestion pour les eaux usées et les boues de stations d'épuration en période de Covid-19 ? », le 29 juin 2021 avec 42 connexions au webinaire et 110 visites sur le site internet ;
- Visite technique du nouveau collège d'Escalquens, premier collège à énergie positive dans le département, le 15 septembre 2021 avec 39 participants et 100 visites sur le site internet.

Par ailleurs, le 24 novembre 2021 un colloque a été organisé en collaboration avec le Conseil départemental ayant pour thème « Arbres et forêts en Haute-Garonne, un bien commun à préserver ». Ce colloque qui s'est déroulé en présence de Francis Hallé, a réuni 92 participants (185 visites sur le site internet).

Mme Solange Hollard, commune de Mons, demande si le nombre de participants aux rencontres-débats est considéré comme satisfaisant. M. Pascal Boureau estime que le nombre de participants, qui oscille entre 50 et 70 personnes, est une participation intéressante. La crise sanitaire a contraint le Syndicat à organiser les rencontres-débats sous le format numérique. Ce nouveau format a permis une plus grande participation notamment des personnes qui sont éloignées de Toulouse. Les rencontres-débats continueront d'être proposées sous format visioconférence et présentiel et seront également délocalisées sur le territoire de la Haute-Garonne.

Des rencontres ont déjà été réalisées début 2022 et un programme est proposé sur le reste de l'année :

- 28 janvier : reconquérir le bon fonctionnement des rivières ;
- 30 mars : la lutte contre la pollution lumineuse ;
- 22 avril : comprendre le changement climatique, du global au local : avec Jean-Michel Soubeyroux (climatologue à Météo France) ;
- mai (date à déterminer) : la lutte contre le moustique-tigre ;
- 7 juin : visite guidée de la Maison départementale de la Biodiversité à Buzet-sur-Tarn ;
- septembre (date à déterminer) : agir sur la commande publique pour accélérer la transition écologique ;
- octobre (date à déterminer) : connaître la nature pour mieux la protéger : la réalisation d'un atlas communal de la biodiversité ;
- novembre (date à déterminer) : la concertation citoyenne au service d'un projet environnemental : l'exemple de Garonne Amont ou des Réseaux Express Vélo ;
- décembre (date à déterminer) : question autour de l'écocide.

Mme Martine Vité, commune de Fonsorbes, tient dans un premier temps remercier le Syndicat pour la qualité des rencontres-débats qui sont proposées et la diversité des sujets qui y sont abordés et qui lui ont permis de parfaire ses connaissances sur l'environnement. Elle souhaiterait, comme elle l'avait déjà suggéré, que soit abordé lors d'une prochaine rencontre-débat la question des pigeons et des nuisances qu'ils provoquent. Elle témoigne des difficultés rencontrées par sa commune dans la lutte contre ces oiseaux et du coût important que cela engendrait. Elle rapporte aussi des difficultés rencontrées par les agriculteurs de sa commune sur ce sujet.

M. Pascal Boureau indique qu'une rencontre-débat concernant les espèces envahissantes avait été organisée il y a quelques années. M. Christophe Canouet, en charge de l'organisation de ces rencontres-débats, confirme que c'est un point qui avait été abordé lors d'une rencontre-débat ayant pour intitulé « gestion des espèces animales susceptibles d'occasionner des dégâts » le 20 septembre 2019 à Goyrans.

M. Pascal Boureau indique que le programme présenté peut évoluer et que c'est un sujet qui pourrait être abordé lors d'une rencontre-débat d'ici la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

Mme Claudine Peyre, commune de Mondonville, souhaiterait savoir si la rencontre-débat prévue en octobre prochain concernant la réalisation d'un atlas communal de la biodiversité sera un retour d'expérience ou bien une méthodologie proposée aux communes. M. Pascal Boureau indique que cette rencontre-débat abordera les deux aspects (approche empirique et méthodologique).

Mme Isabelle Meiffren, commune de Tournefeuille, remercie le Syndicat pour cette programmation accès sur la thématique environnementale. Elle souhaiterait qu'au travers les sujets environnementaux la question sociale soit elle aussi évoquée. Elle donne pour exemple les aides qui sont proposées pour lutte contre les passoires énergétiques et la

difficulté des administrés à s'y retrouver face à toutes les acteurs qui proposent des aides (le Département, la Métropole, la Région, l'ANAH...). Elle pense que repérer les ménages qui pourraient bénéficier des dispositifs est un enjeu majeur. M. Pascal Boureau précise que cette thématique a été abordée lors d'une précédente rencontre-débat qui s'est tenue le 15 avril 2021 sur les enjeux de la rénovation énergétique des logements dans les communes. A cette occasion, M. Christophe Canouet, rappelle qu'étaient intervenus la Chambre des métiers et de l'artisanat de Haute-Garonne, la Région Occitanie et le Conseil départemental de la Haute-Garonne qui avait parlé plus spécifiquement des espaces info-énergie présents dans le département. L'idée étant que les communes puissent porter auprès de leurs administrés l'information sur ce sujet.

A noter que les rencontres-débats peuvent être revues sur le site internet de Haute-Garonne environnement.

A ce sujet, Mme Alix Blanchon, commune du Falga, précise qu'il faut faire attention aux effets d'annonces des pouvoirs publics en matière d'aides à la rénovation énergétique ; constatant que les enveloppes étaient fortement réduites. Elle prend pour exemple une annonce de la Région qui compte tenu de l'enveloppe budgétaire proposée ne pouvait pas aider beaucoup de ménages.

Il est indiqué qu'en 2017 sur l'agglomération du Muretain un survol aérien pour une photographie thermique des habitations a été effectué. L'exploitation de ces données a permis aux conseillers énergie de la communauté d'agglomération de recevoir 300 familles. Ce procédé est parlant pour les administrés puisqu'il permet de visualiser les déperditions énergétiques des habitations.

Mme Joëlle Douarche, commune de Montesquieu-Volvestre, souligne que la question patrimoniale est souvent oubliée lors des rénovations énergétiques avec notamment les compresseurs sur les façades des maisons qui enlaidissent ces dernières. Elle pense qu'il conviendrait d'encadrer cela. Par ailleurs, elle indique que les aides peuvent avoir des effets pervers puisque certains chauffages performants sont remplacés de manière abusive et comme les aides ne couvrent pas l'intégralité du coût cela augmente l'endettement de certaines personnes. De ce fait, l'argent public n'est pas forcément utilisé de la manière la plus efficace en matière de rénovation énergétique.

Mme Stéphanie Labatut-Calle, chef de service, rappelle que le territoire haut-garonnais est couvert d'espaces info-énergie avec des conseillers issus de différentes collectivités (Muretain Agglo, PETR du Pays sud Toulousain ou encore le Conseil départemental de la Haute-Garonne par exemple). Ils offrent des conseils gratuits notamment concernant les devis qui leur sont présentés et les aides auxquelles les personnes peuvent prétendre. La demande est importante ce qui peut entraîner selon les territoires une attente plus ou moins importante.

Pour rappel, le programme complet ainsi que les comptes rendus de ces rencontres sont accessibles sur le site du syndicat : www.environnement.haute-garonne.fr.

■ Outils pédagogiques

■ Prêts d'outils pédagogiques :

La demande d'outils pédagogiques avait connu une importante baisse en 2020 en raison de la crise sanitaire avec 38 livraisons est repartie à la hausse en 2021 avec 86 livraisons retrouvant ainsi le niveau d'avant Covid19. Ces livraisons concernent 29 collèges du département ainsi que 45 autres structures qui sont des communes, des associations, des

écoles primaires. Les expositions sur le thème des déchets et du changement climatique ont été les plus demandées.

De plus, le Syndicat a participé à plusieurs manifestations au cours de l'année 2021 (Journées nature, salon des Pyrénéennes, animations dans des collèges). En avril 2022, Haute-Garonne Environnement participe également avec le Département à la foire exposition de Toulouse en exposant l'outil pédagogique « Biodiversité au cœur de nos vies ».

En 2021, le nouvel outil pédagogique « La biodiversité au cœur de nos vies! » a été livré en cinq exemplaires et est décliné en deux versions (primaire et collège/grand public) Il se compose de deux expositions, une maquette de découverte des milieux naturels, un grand jeu collaboratif, un totem multi sensoriel, de cahiers de jeux, dépliants, défis saisonniers en français et en occitan ainsi que des supports de communication. Un exemplaire de cet outil est exposé de manière permanente à la Maison de la biodiversité située à la forêt départementale de Buzet-sur-Tarn.

La rencontre débat du 7 juin 2022 sera l'occasion pour ceux qui y participeront de voir cet outil dans ce lieu.

La pose de deux nouveaux panneaux sur la commune de Saint-Béat pour l'exposition « Au fil de l'eau » a été reportée au printemps 2022.

Actuellement, Haute-Garonne Environnement travaille à la réactualisation de l'outil Energie avec la création d'un jeu d'énigmes à destination des collégiens (livret au format bande-dessinée). L'idée est de sensibiliser aux enjeux de la sobriété et de l'efficacité énergétique. La phase de conception graphique et la fabrication de l'ensemble des autres supports sont lancées : panneaux pédagogiques, classeur de connaissance, supports de communication. Il sera disponible durant le second semestre 2022. Il se composera de quatre exemplaires pour le niveau collège et trois exemplaires pour le niveau élémentaire.

L'assemblée générale prend acte du rapport d'activités 2021.

Perspectives pour l'année 2022

Deux outils pédagogiques sont en cours de conception :

- un sur les mobilités douces ;
- un autre sur l'arbre.

Christophe Canouet, en charge de la conception de l'outil mobilité douces, présente le projet. Il sera proposé un outil complet sur la marche et le vélo, composé de modules, de supports variés et complémentaires destiné aux élèves des écoles élémentaires (6-11 ans), les collégiens (11-15 ans) et le grand public. L'idée nouvelle sera de faire participer les collégiens et des éco-délégués à la conception de cet outil.

M. Bastien Hô, commune de Carbonne, se dit favorable à la création de cet outil pédagogique et il suggère que soit abordé la « déringardisation » du vélo. Le vélo représente pour une partie de la jeunesse un moyen de transport qui est moins tendance que la moto par exemple. M. Christophe Canouet indique qu'il faudra avoir une logique différente selon les territoires. L'acceptation du vélo semble plus en avance dans les milieux urbains que dans les territoires ruraux. Il doit vérifier auprès du rectorat pour voir s'il existe une instance où se réunissent les éco-délégués du département afin de solliciter leur retour sur leur perception du vélo.

Il est demandé des précisions sur les éco-délégués et notamment à quel niveau scolaire sont-ils nommés. M. Christophe Canouet explique que c'est une obligation dans les collèges et les lycées (site de l'éducation nationale : « *Les classes de collège et de lycée élisent des éco-délégués pour participer activement à la mise en œuvre du développement durable dans leurs établissements. À travers ces élections et les projets éco-responsables menés toute l'année, les élèves deviennent acteurs à part entière pour faire des établissements des espaces de biodiversité, à la pointe de la lutte contre le réchauffement climatique* »). Mme Claudine Peyre, par ailleurs enseignante à Blagnac, témoigne de l'existence dans sa commune d'éco-délégués dans son établissement primaire.

Mme Isabelle Avrillaud, commune de Pinsaguel, demande si le support vidéo sera utilisé dans cet outil pédagogique soulignant l'attrait des plus jeunes pour ce mode de diffusion de l'information. Elle suggère que des témoignages de jeunes ayant fait des voyages à vélo soient intégrés dans l'outil pédagogique. M. Christophe Canouet indique que la vidéo sera un moyen de communication présent dans le futur outil et par ailleurs l'un des modules reprendra les informations du Comité départemental du tourisme de la Haute-Garonne qui propose les randonnées possibles dans le département. Cela permettra de présenter l'environnement architectural, culturel et naturel local.

Mme Stéphanie Labatut-Calle présente l'outil pédagogique arbre qui est actuellement en cours de réalisation. Il sera proposé soit en mode exposition soit en mode jeu avec une enquête policière où l'on trouve un arbre mort. Le but étant de reconstituer sa vie, comment et pourquoi il est mort. Le premier atelier permet de déterminer l'identité d'un arbre, le deuxième de chercher dans quel écosystème il vit. Un troisième atelier aborde la question de la vie cachée de l'arbre (que se passe-t-il sous l'écorce ou dans les racines d'un arbre...) et un quatrième le cycle des saisons et de la vie des arbres.

M. Pascal Boureau rappelle que le prochain comité de suivi de réunira en juin prochain (le précédent ayant eu lieu en février dernier). Un échange préalable avec des prestataires est mené actuellement par les équipes du syndicat (phase de « sourcing »). La livraison de cet outil est prévue courant 2023.

Haute-Garonne Environnement souhaite faire un appel à projets auprès des associations. Il aura pour but d'encourager les initiatives d'associations locales et leur permettre de contribuer au développement d'animations de sensibilisation à l'environnement, autour des outils pédagogiques d'HGE.

Les objectifs des animations sont de sensibiliser aux problèmes environnementaux et de faire évoluer les comportements vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Cela concernera tous les types de public (grand public, collège et élémentaire). Les thèmes abordés seront ceux des outils pédagogiques (changement climatique, biodiversité, ressource en eau, déchets, gaspillage alimentaire, bruit, énergie...).

Ces animations devront couvrir l'ensemble du territoire haut-garonnais (tout cela en fonction des périmètres d'intervention des associations). Le budget pour cet appel à projet est de 15 000 €. Le lancement de cette expérimentation se fera en fin d'année 2022 / début d'année 2023 avec la sélection de 5 à 10 associations (conventionnement et formation aux outils pédagogiques).

M. Bastien Hô soulève la question des intercommunalités au sein de Haute-Garonne Environnement. Il explique qu'une intercommunalité peut avoir un rôle de coordination entre les communes de son territoire. Il prend l'exemple de la communauté de communes

du Volvestre qui travaille sur un atlas de la biodiversité de l'intercommunalité. Il est prévu que quatre communes empruntent des outils pédagogiques. Certaines de ces communes étant des petites communes avec des moyens limités le fait que l'intercommunalité coordonne ce travail s'est imposé. Il demande si la communauté des communes du Volvestre doit devenir adhérente ou bien si elle peut être mandatée par les communes adhérentes pour réserver les outils. M. Pascal Boureau explique que l'adhésion des intercommunalités au Syndicat est une question récurrente, qu'il a été privilégié un lien de proximité avec les communes et que l'adhésion des intercommunalités aurait pu entraîner le retrait des communes. Mme Stéphanie Labatut-Calle indique que dans ce cas précis, une coordination avec la communauté de communes du Volvestre peut être mise en place. Un prêt de manière exceptionnelle à une intercommunalité est possible mais l'idée étant toujours de privilégier le lien avec les communes adhérentes.

Demandes d'adhésion au Syndicat Haute-Garonne Environnement

M. Pascal Boureau relate que la commune de Laffite-Vigourdane avait manifesté son souhait d'adhérer à Haute-Garonne Environnement. Son adhésion sera proposée dès l'envoi de la délibération du conseil municipal.

Par ailleurs, les associations l'Association contre le Réchauffement Climatique (ARC), l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre (APEL) de l'école et collège Joseph Niel, l'Association Générale des Etudiants de Midi-Pyrénées (AGEMP), Territoire actif et le Centre d'animation jeunesse de Fronton nous ont fait part de leur souhait d'adhérer au Syndicat Haute-Garonne Environnement.

Pour rappel, les associations membres du Syndicat interviennent à titre consultatif auprès du Syndicat et sont exonérées de toute participation financière.

L'assemblée générale prend acte des demandes d'adhésion des associations l'ARC, l'APEL Joseph Niel, l'AGEMP, Territoire actif et du Centre d'animation jeunesse de Fronton.

Bilan des marchés sans formalité préalable 2021

Monsieur Xavier Mounié, gestionnaire administratif et financier du Syndicat, présente le bilan des marchés réalisés sans formalité préalable en 2021. Quinze lettres de commandes ont été établies en 2021 pour un total de 11 595,34 €.

L'assemblée générale prend acte du bilan des marchés sans formalités préalables de l'année 2021.

Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2021

Monsieur Xavier Mounié présente les résultats de l'exercice 2021 et informe l'assemblée générale que le résultat de l'exercice est excédentaire en section fonctionnement de 36 633,94 € et en section investissement de 375 045,52 €.

Il précise que le compte administratif et le compte de gestion sont en adéquation.

Il est demandé des explications concernant le résultat excédentaire pour la section investissement et le fait qu'il perdure au fil des années de manière encore importante. M. Pascal Boureau rappelle que lors de son arrivée à la présidence du Syndicat que l'excédent était de 550 000 € et qu'il y a une volonté d'utiliser judicieusement et de manière cohérente cet excédent avec, notamment, la création annuelle d'un nouvel outil

pédagogique (avec un prix moyen autour de 100 000 €). Cet excédent tend à diminuer d'année en année. Il propose à l'assemblée de discuter lors du vote du budget primitif de nouvelles dépenses d'investissement.

Mme Alix Blanchon aurait voulu avoir la confirmation de l'adéquation entre le compte de gestion et du compte administratif considérant que celle-ci avait été évoquée mais pas présentée sur le document projeté dans la salle. M. Xavier Mounié explique que l'adéquation entre ces deux documents a été vu avec le payeur départemental et que la projection du compte de gestion à l'assemblée aurait dû être faite.

M. Pascal Boureau sort la salle et laisse Mme Nathalie Rumeau en qualité de Vice-Présidente du Syndicat procède au vote.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des votants le compte administratif et le compte de gestion pour l'exercice 2021

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 à la section de fonctionnement de l'exercice 2022 et le résultat d'investissement de l'exercice 2021 à la section d'investissement de l'exercice 2022.

Par ailleurs, il est présenté les prestations en nature octroyées par le Conseil départemental en 2021 qui sont les suivantes :

- Mise à disposition du personnel : 155 285,77 € (soit 3,5 TP mais en fait le temps dévolu par les agents au Syndicat est sensiblement supérieur) ;
- Prestations d'affranchissement : 90,85 €.

Soit un total de 155 376,72 €

Adoption du budget primitif 2022

En section fonctionnement :

Concernant les **recettes de fonctionnement**, trois éléments sont pris en considération :

- le report de l'année 2021 d'un montant de 36 633,94 € ;
- la participation du Conseil départemental de la Haute-Garonne au Syndicat pour un montant de 20 000 € ;
- la participation des communes membres pour un montant de 35 280,05 €.

Soit un total de 91 913,99 €.

Concernant les **dépenses de fonctionnement** : Monsieur Xavier Mounié détaille les imputations budgétaires qui sont conformes à celles souhaitées lors du débat d'orientation budgétaire du 2 décembre 2021 :

- dépenses réelles de fonctionnement : 58 813,99 € ;
- dotations aux amortissements : 33 100 € ;

Soit un total de 91 913,99 €.

La section fonctionnement est équilibrée pour un total de 91 913,99 €.

En section investissement :

M. Xavier Mounié détaille ensuite la section investissement. Cette section est en adéquation avec les orientations budgétaires délibérées le 2 décembre 2021. Pour les recettes d'investissement :

- Report excédent 2021 : 375 045,52 € ;
- Fonds de compensation de la TVA : 3 000 € ;
- Amortissements des immobilisations : 33 100 € ;
- Avances versées sur commandes immobilisations corporelles : 80 000 €.

Soit un total de 491 145,52 €.

Pour les dépenses d'investissement :

- Panneaux parcours Garonne : 25 000 €
- Réactualisation outil énergie : 35 000 €
- Conception outil pédagogique mobilités : 50 000 €
- Conception outil pédagogique Arbre : 50 000 €
- Autres immobilisations corporelles (21) : 211 145,52 €
- Avances versées sur commandes immobilisations corporelles : 40 000 €
- Autres immobilisations corporelles (041) 80 000 €.

Soit un total de 491 145,52 €.

La section investissement est équilibrée pour un total de 491 145,52 €.

Il est demandé des précisions concernant la proposition de 80 000 € pour les avances versées sur commandes immobilisations corporelles. M. Xavier Mounié explique que dans le cadre des marchés publics passés par le Syndicat, les prestataires peuvent demander des avances (environ 30% du montant des marchés). Cela nécessite de récupérer ces avances avec des opérations d'ordres. Il convient donc de budgétiser sur les imputations prévues à cet effet la récupération de ces avances.

M. Miguel Payan, commune de Pibrac, souhaite savoir si le détail de la ligne « Autres immobilisations corporelles (21) » d'un montant de 211 145,52 €. M. Xavier Mounié indique que cela correspond à une ligne d'équilibre où est inscrite une partie du résultat excédentaire de l'année précédente. M. Pascal Boureau propose à l'assemblée de soumettre de nouveaux projets, de nouvelles idées qui permettraient d'utiliser cet excédent budgétaire.

Mme Laure Nadaud-Bassuel, commune de Villeneuve-Tolosane, souhaite avoir des précisions concernant les 50 000 € qui sont proposés pour la conception de l'outil pédagogique arbre et l'outil pédagogique mobilités et notamment à combien d'outils cela correspondra au final. Stéphanie Labatut-Calle explique que les outils précédents coûtaient entre 100 et 150 000 €. Le travail de conception est fait désormais par l'équipe de Haute-Garonne Environnement. Dès lors, le ou les prestataires qui répondront aux marchés publics ne seront sollicités que pour la réalisation des outils. De facto, cela diminue le coût final d'un nouvel outil. Le but étant toujours d'avoir plusieurs outils disponibles afin de pouvoir les proposer aux membres du Syndicat. Il sera étudié compte tenu de cette enveloppe le nombre d'outils pouvant être produit. Le cas échéant, un réajustement budgétaire sera proposé.

Il est demandé s'il existe un lieu où l'ensemble des outils pédagogiques de Haute-Garonne Environnement soit visible afin de mieux appréhender, mieux comprendre ces derniers. L'idée serait que le Syndicat ait un local. Cela correspondrait alors à une nouvelle dépense d'investissement. M. Pascal Boureau explique que mis-à-part sur le site internet du

Il est également évoqué la prolifération des rats dans les villes. La seule solution qui est proposée est une éradication chimique mais qui n'est pas sans problème en matière environnementale. La question de la régulation des rats pourrait être elle-aussi évoquée. M. Pascal Boureau indique que cette question pourrait être abordée lors d'une rencontre-débat sur les nuisibles (pigeons, rats...). Il est indiqué que les rats sont notamment chassés par les renards et la chasse aux renards a, de facto, augmenté la population des rats. Il est rappelé que les animaux, par essence, vont là où ils trouvent de la nourriture. Le dépôt anarchique des déchets par certaines personnes contribue nécessairement à la prolifération et la reproduction d'animaux nuisibles. Il faut faire de l'éducation auprès des citoyens en la matière.

Il est demandé si une action commune et une communication pour développer les pièges contre les frelons asiatiques ne pourrait pas être mis en place.

M. Pascal Boureau rapporte que dans la commune de Blagnac malgré la distribution, il y a 8 ans, de pièges à la population de la commune, le nombre de ces insectes n'a pas diminué pendant un certain temps. Ce n'est que dernièrement qu'il a été constaté une véritable diminution de la population des frelons asiatiques sans qu'il y ait une seule explication vérifiable. Par ailleurs, la commune de Blagnac intervient aussi chez les particuliers pour détruire les nids. Il est relaté que le prédateur naturel du frelon asiatique est un frelon de plus grande taille qui vole proche du sol. C'est pour cette raison que l'on trouve des nids en hauteur. N'ayant pas ce prédateur naturel ici en France, les frelons asiatiques s'adaptent et construisent leurs nids dans des endroits plus proches de sol (exemple donné d'un nid retrouvé dans une bouche d'égout). Il faut donc informer afin d'indiquer que les nids des frelons asiatiques ne se situent pas nécessairement en hauteur.

Mme Isabelle Avrillaud, commune de Pinsaguel, indique que le conservateur de la Réserve naturelle Confluence-Garonne n'est pas favorable au piégeage considérant que ce dispositif piège aussi d'autres insectes.

Elle indique également que la municipalité de Pinsaguel a acquis un château sur sa commune (le Château des Confluences) qui sera utilisé pour des animations sur la transition écologique. Quand les travaux à l'intérieur seront terminés, il sera proposé d'accueillir les manifestations de Haute-Garonne Environnement et notamment d'exposer ses outils pédagogiques.

Le 25 juin prochain, à l'occasion de la Tournée des Tiers-Lieux, événement national impliquant les citoyens de la Convention citoyenne pour le climat, il est proposé un événement autour de la transition sociale et écologique. L'objectif de cet événement est de transformer le Château des Confluences en un tiers-lieu éphémère le temps d'une journée autour de la thématique : « Demain commence ici - Réinventer le travail ».

Il est demandé s'il possible que soit communiqué les membres de Haute-Garonne Environnement qui sont inscrits aux réunions afin que puisse se mettre en place du covoiturage. M. Pascal Boureau souscrit favorablement à cette demande et demande que cela puisse être fait pour les prochaines réunions.

M. Pascal Boureau remercie les participants de leur présence et clôt l'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement.

Vu et transmis,



Pascal BOUREAU

Président

Haute-Garonne Environnement

Syndicat, il n'existe pas un endroit physique où sont exposés en permanence tous les outils pédagogiques existant et Haute-Garonne Environnement n'a pas de local à disposition. Il propose que lors de la prochaine assemblée générale, tous les outils pédagogiques soient présentés afin que les membres de Haute-Garonne Environnement puissent mieux les connaître.

Mme Claudine Peyre explique que dans le cadre de la fête de la Nature qu'organise le 30 avril 2022 la commune de Mondonville l'outil pédagogique biodiversité a été réservé. Il sera exposé du 30 avril au 16 mai. Elle propose que cette information soit communiquée aux membres du Syndicat afin que ceux qui le souhaitent puissent le voir. Stéphanie Labatut-Calle indique que l'open-agenda, un agenda partagé, présent sur le site internet du Syndicat, pourrait servir à communiquer sur les différentes manifestations proposées par les membres de Haute-Garonne Environnement et préciser où se trouvent les outils pédagogiques lorsqu'ils sont réservés.

Concernant l'utilisation de l'excédent budgétaire, M. Miguel Payan propose que le Syndicat puisse aider des projets portés par les communes membres, via des subventions d'investissements, par exemple pour des panneaux pédagogiques. M. Pascal Boureau souligne la pertinence de cette proposition qui pourra être discutée lors d'une prochaine assemblée générale.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des votants le budget primitif pour l'exercice 2022.

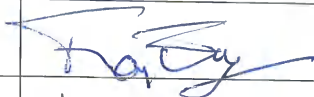
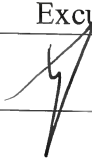
Questions diverses

Mme Danielle Perez, commune de Blagnac, s'interroge sur la coupe d'arbres qui s'effectue actuellement dans la forêt de Bouconne. Des bucherons de l'Office national des forêts (ONF) lui ont expliqué que le bois coupé était vendu en bois de chauffe. Elle estime que cette forêt est le poumon vert de la métropole toulousaine et que ces coupes d'arbre sont nocives. Mme Laurence Degers, Conseillère départementale Toulouse 7 et Vice-Présidente de Haute-Garonne Environnement, indique que les coupes d'arbres sont des coupes raisonnées qui sont effectuées après une étude technique de l'ONF. Une partie de ces coupes est pour la vente mais aussi pour favoriser la régénérescence des arbres. Elle rappelle que les $\frac{3}{4}$ du territoire public sont classés en Espace Naturel Sensible qui est une compétence départementale. Il convient d'interroger l'ONF et ces techniciens sur ces pratiques.

M. Joël Bruston, commune du Lherm, évoque le problème que rencontre aussi sa commune vis-à-vis de la lutte contre les dégâts provoqués par les pigeons. Actuellement dans la commune, il est utilisé des cages pour récupérer les oiseaux. Il est envisagé d'utiliser un fauconnier mais un doute subsiste concernant l'efficacité de cette pratique dont le coût n'est pas négligeable (devis proposé à 6 000 €/an). La construction d'un pigeonier en dehors de la ville est à l'étude par ailleurs. M. Pascal Boureau rappelle que des fauconniers avaient été utilisés à l'aéroport de Toulouse-Blagnac pour éloigner des étourneaux. Cette pratique a été abandonnée au bout d'un an. Cela a été remplacé par des enregistrements sonores de rapaces qui effraient les oiseaux. Compte tenu de l'intérêt que suscite ce sujet, il sera proposé une rencontre-débat prochainement.

François Tudela, commune de Vallègue, explique que sa commune a fait appel au service d'un fauconnier (avec une participation financière des agriculteurs). Il précise que pour être efficace cette pratique doit être faite dans plusieurs communes environnantes.

Assemblée générale
13 Avril 2022

NOM - PRENOM	ORGANISME / COLLEGE	SIGNATURE
BOUREAU Pascal	HGE / Cd31	
DEGERS Laurence	Cd31	
FOURASTIE Pierre	ASSO NORD EN VIE	
BERNES Jean-Paul	AUSSONNE	
EMERY Françoise	AYGUESVIVES	
FERNANDEZ Marc	BEAUPUY	
PEREZ Danielle	BLAGNAC	
AUBERT Bernard	CAPENS	Excusé
HO Bastien	CARBONNE	
GUILLERMIN Thierry	EAUNES	
ROQUES Geneviève	FENOUILLET	Excusée
VITET Martine	FONSORBES	
FIERLEJ Nadine	FONTENILLES	
LAURAS Bernard	FOUGARON	
ASTOR Jean-Louis	LABEGE	
ROUVILLAIN Thierry	LE CABANIAL	
BLANCHON Alix	LE FALGA	
BRUSTON Joël	LHERM	
PEYRE Claudine	MONDONVILLE	

Envoyé en préfecture le 06/05/2022

Reçu en préfecture le 06/05/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 031-253102412-20220413-00072022-AU

HOLLARD Solange	MONS	
ANDOUARD Raymond	MONTESQUIEU LAURAGAIS	
DOUARCHE Joëlle	MONTESQUIEU VOLVESTRE	Joëlle
ARDON Judith	NOGARET	
RUMEAU Nathalie	PAULHAC	
BAIGET Adelin	PECHBUSQUE	
PAYAN Miguel	PIBRAC	
AVRILLAUD Isabelle	PINSAGUEL	
DELPECH Gérard	PLAISANCE DU TOUCH	
AROD Christine	RAMONVILLE ST AGNE	
SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane	RIEUX VOLVESTRE	
AURY Jean-Pierre	SAINT ALBAN	
FREZOULS Jean-Philippe	SAINT JEAN	
BOISSIERES Jean	SAINT PAUL SUR SAVE	
LARRIEU Guy	SEILH	
TUDELA François	VALLEGUE	
PELFORT Jean-Louis	VILLATE	
CARLES Nadine	VILLATE	
LE CHEVILLER Nicolas	VILLAUDRIC	
NADAUD BASSUEL Laure	VILLENEUVE TOLOSANE	
WIROTH Pascale	Lacagne	
MEIRANW Isabelle	TOURNEFEUILLE	
ARTIGUE Pierre	Saint-Louis Dalmat	

Absent

1